



ADDITIF N° 000000001 A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00000021/AONO/MINEPAT/CISPM/2020 DU 07 AVRIL 2020, EN VUE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE ÉQUIPÉS, D'UN BLOC DE DEUX (02) LOGEMENTS D'ASTREINTE POUR MAÎTRES, D'UNE CLÔTURE ET D'UN FORAGE À ÉNERGIE SOLAIRE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE KAMARGUI ET DE NGOUMA, DANS LES DÉPARTEMENTS DU MAYO DANAY ET DU LOGONE ET CHARI, RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD, RÉPARTIS EN DEUX LOTS (02), EN PROCÉDURE D'URGENCE.

**AU LIEU DE:**

**1. Consultation du Dossier**

Dès publication du présent Avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 05 à l'immeuble principal du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à Yaoundé, Tél. : 222 22 41 28.

**Remise des offres**

Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devra être déposée à la porte 05, Immeuble Rose, du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, sis à l'adresse susmentionnée, au plus tard le **28 avril 2020 à 14 heures**, heure locale.

**2. Ouverture des offres**

L'ouverture des Offres se fera en un temps le **28 avril 2020 à 15 heures**, heure locale, par la Commission Ministérielle Supplémentaire de Passation des Marchés auprès du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, dans la salle de réunion de ladite Commission à l'annexe 1, Bâtiment de la Coopération avec le Monde Islamique, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

**3. Critères d'évaluation des offres**

**A- Principaux Critères éliminatoires**

- Non production dans un délai de 48h d'une pièce administrative jugée non-conforme ou absente ;
- Absence de caution de soumission ;
- Absence de déclaration signée sur l'honneur de non abandon de chantier au cours des trois (03) dernières années ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ;
- Note Technique inférieure à 70%.

**LIRE:**

**4. Consultation du Dossier**

Dès publication du présent Avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la porte 317 à l'immeuble AMACAM du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à Yaoundé.

**Remise des offres**

Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devra être déposée à la porte B33, annexe 1, Bâtiment de la Coopération avec le Monde Islamique, du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, sis à l'adresse susmentionnée, au plus tard le **14 mai 2020 à 14 heures**, heure locale.

**5. Ouverture des offres**

L'ouverture des Offres se fera en un temps le **14 mai 2020 à 15 heures**, heure locale, par la Commission Ministérielle Supplémentaire de Passation des Marchés auprès du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, dans la salle de réunion de ladite Commission à l'annexe 1, Bâtiment de la Coopération avec le Monde Islamique, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.



## 6. Critères d'évaluation des offres

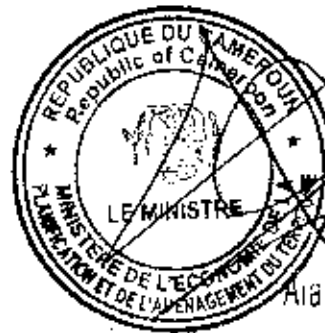
### A- Principaux Critères éliminatoires

- Non production dans un délai de 48h d'une pièce administrative jugée non-conforme ou absente ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence de déclaration signée sur l'honneur de non abandon de chantier au cours des trois (03) dernières années ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ;
- Omission d'un sous-détail des prix unitaires ;
- Non cohérence entre le sous-détail des prix unitaires et le bordereau des prix unitaires ;
- Note Technique inférieure à 70%.

#### Ampliations :

- MINMAP
- ARMP (pour publication)
- CMSPM/MINEPAT
- ARCHIVES
- AFFICHAGE

**Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de  
l'Aménagement du Territoire.**



Aiamine Ousmane Mey

